

**Voirie**

## Zones de rencontres : une signalisation pour une circulation apaisée et sécurisée aux abords des stations de métro

Depuis ce vendredi 16 décembre, les services de Rennes Métropole installent progressivement une nouvelle signalisation aux abords des stations de métro de la ligne b Saint-Germain, Colombier et Cleunay afin de mieux identifier ces zones de rencontres pour une circulation apaisée et sécurisée dans un même espace de tous les usagers : piétons, cyclistes, deux roues motorisés, automobilistes, transports en commun, etc. Totems et marquages au sol seront déployés dans les prochains jours sous réserve des conditions météorologiques.

Nouveaux espaces, nouveaux usages, les stations de métro de la ligne modifient les flux de circulation et de personnes. Afin d'accompagner les comportements des usagers et sensibiliser au concept de zones de rencontre, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ont choisi la mise en place d'une signalétique dédiée en cœur de zone.

Introduite dans le code de la route en 2008, la zone de rencontre est un statut réglementaire qui permet d'organiser la cohabitation des piétons et des véhicules à faible vitesse. Les principes sont les suivants :

- les piétons peuvent circuler sur l'ensemble de la chaussée et ont la priorité sur tous les véhicules ;
- tous les véhicules peuvent y circuler à moins de 20 km/h ;
- le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés sont autorisés sur les espaces aménagés à cet effet ;
- Le double-sens cyclable est instauré dans les voies à sens unique (sauf dispositions contraires) et, comme tous les autres véhicules, les cyclistes sont tenus de céder la priorité aux piétons.



Totem installé aux abords de la station © Rennes Métropole

La signalétique de proximité s'appuie sur des totems facilement repérables et lisibles et un marquage au sol.

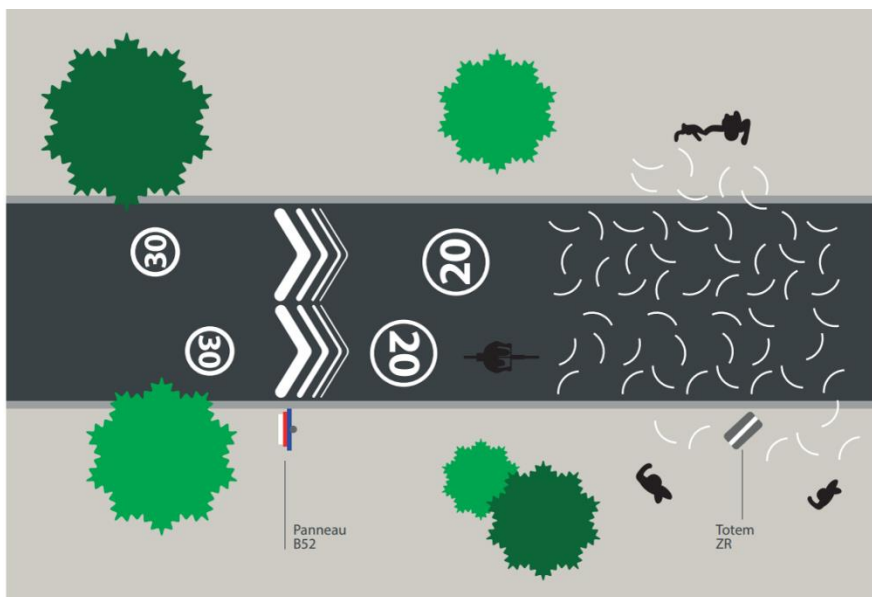


Schéma type de la matérialisation d'une zone de rencontre – © Rennes Métropole

Le même dispositif sera déployé sur d'autres stations des lignes a et b au cours de l'année 2023.

## Infos travaux



Rennes Métropole va procéder à la mise en place des marquages au sol à partir de mercredi 21 décembre aux abords de la station Saint-Germain, Cleunay et Mabilais, sous réserve des conditions météorologiques. Des perturbations de la circulation seront possibles.

## Pratique

- Les recommandations du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), dans lesquelles s'inscrit l'action de la Ville et de la Métropole, en matière de zones de circulation apaisées sont à lire [ici](#).

